

## SÉCHERESSE : LA SEINE ET SES AFFLUENTS RÉALIMENTÉS PAR LES LACS-RÉSERVOIRS



*Cet été, la part d'eau restituée depuis les 4 lacs-réservoirs a représenté jusqu'à 98 % du débit observé sur les territoires en aval, et 55 % du débit enregistré à Paris-Austerlitz.*

*Sans le soutien d'étiage\*, on estime que le seuil de crise aurait été franchi dès juillet sur la Seine, la Marne, l'Aube et l'Yonne, ce que aurait imposé de fortes restrictions d'usage.*

*Avec une capacité restante de plus de 60 %, les lacs pourront poursuivre, sans difficulté, le soutien d'étiage après le 1<sup>er</sup> novembre et jusqu'au 15 décembre, si nécessaire.* Patrick OLLIER, Président de Seine Grands Lacs



Après un hiver et un printemps déficitaires en pluie, les mois de juillet et août ont enregistré un déficit de précipitation global de 65 % sur le bassin amont de la Seine. Ces conditions, associées à des températures estivales élevées, ont eu pour conséquence un étiage des cours d'eau relativement précoce et particulièrement sévère.

Dès le mois de juin, les 4 lacs-réservoirs ont pleinement joué leur rôle pour soutenir les débits sur l'ensemble du bassin. Au 23 août, 500 millions m<sup>3</sup> d'eau étaient encore disponibles pour poursuivre les restitutions tout au long de l'automne.

### Effet des lacs-réservoirs

L'étiage de 2022 est particulièrement sévère sur l'ensemble du bassin de la Seine, et se caractérise par des débits inférieurs aux normales de saison sur tous les cours d'eau.

Les restitutions d'eau opérées par les 4 lacs représentent au 24 août :

**Plus de la moitié**  
du débit observé à Paris

**98 %** du débit observé  
à Châlons-en-Champagne

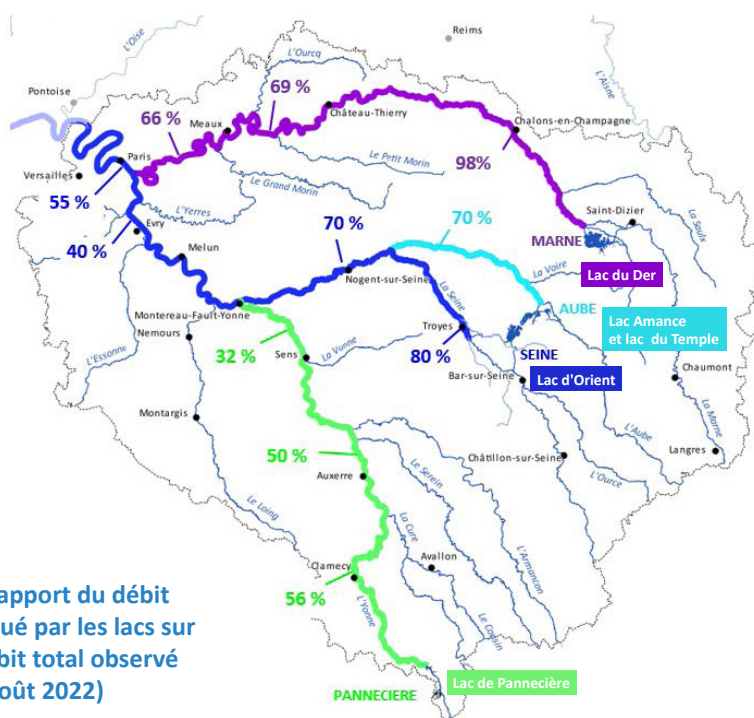
**Près de 70 %** du débit observé  
à Gournay-sur-Marne

**80 %** du débit observé à Troyes

**70 %** du débit observé  
à Pont-sur-Seine

**Près de 30%** du débit de l'Yonne

### PART DU DÉBIT PROVENANT DES LACS-RÉSERVOIRS AU 24 AOÛT 2022 (% DU DÉBIT OBSERVÉ) ▲



% = rapport du débit restitué par les lacs sur le débit total observé (en août 2022)



*Face au réchauffement climatique et aux épisodes de sécheresse déjà connus, qui pourraient se répéter et s'amplifier, il convient de tirer tous les enseignements de l'été 2022 pour préparer l'avenir et mieux nous adapter. Il s'agit là de notre responsabilité. Nous savons que l'eau est un bien précieux, qui va devenir de plus en plus rare.*

*Parce qu'il est du devoir de Seine Grands Lacs de lutter contre les inondations et d'assurer le soutien d'étiage en aval de lacs-réservoirs, nous envisageons la construction de nouveaux aménagements du territoire pour faire face à ces deux phénomènes.*



\* Le soutien d'étiage consiste à restituer, l'été, dans les rivières l'eau stockée dans les lacs-réservoirs pendant la saison hivernale, à partir du mois de juin.

**PATRICK OLLIER**  
ANCIEN MINISTRE  
PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS  
PRÉSIDENT DE SEINE GRANDS LACS



## LA SEINE ET SES AFFLUENTS RÉALIMENTÉS PAR LES LACS-RÉSERVOIRS

### À PROPOS DE SEINE GRANDS LACS :



Seine Grands Lacs est un syndicat mixte depuis 2017, œuvrant sur 18 départements. Son comité syndical est composé d'élus de Paris, de la Métropole du Grand Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, des Agglomérations de Troyes-Champagne-Métropole, de Saint-Dizier, Der et Blaise, du Pays de Meaux, et de la Région Grand Est.

Gestionnaire et propriétaire des lacs-réservoirs du bassin de la Seine, il assure la double mission historique d'écarter les crues d'hiver et de printemps et de soutenir les débits de la Seine et de ses affluents (Aube, Marne et Yonne) en été et en automne. Son action est efficace dès l'aval immédiat de ses ouvrages. Reconnu Établissement public territorial de bassin en février 2011, Seine Grands Lacs est un acteur majeur de l'eau sur le bassin amont de la Seine.

Seine Grands Lacs agit dans le cadre du plan Seine en faveur de la réduction de la vulnérabilité des territoires aux inondations et œuvre à la réalisation d'un projet de nouvel ouvrage dans le secteur de la Bassée (Seine-et-Marne), destiné à compléter le dispositif de protection contre les inondations et à réduire les dommages prévisibles liés à ces phénomènes. Il est porteur de Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) : PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes | PAPI de Troyes et du bassin de la Seine supérieure | PAPI du bassin du Loing | PAPI de la Marne, Vallage et Perthois | PAPI d'intention du bassin de l'Yonne | PEP de la Marne moyenne.

Dans le contexte du changement climatique, Seine Grands Lacs développe de nouvelles actions, notamment les Zones d'Expansion de Crues (ZEC), destinées à compléter le dispositif de gestion des inondations et des étiages et à réduire les dommages prévisibles liés à ces phénomènes.



Contact presse :  
**MADELEINE DOMERGUE**  
01 44 75 29 09  
COMMUNICATION@SEINEGRANDSLACS.FR